

# État des lieux de l'accueil parascolaire dans le canton du Jura- Synthèse des échanges

Dans le cadre de son état des lieux romand de l'accueil parascolaire, Pro Enfance a organisé une rencontre à Delémont le 13 novembre 2023 dans les locaux de StrateJ. Une quinzaine de personnes se sont réunies, représentant services cantonaux et communaux jurassiens, faitières et directions de structures ainsi que la formation professionnelle. L'objectif était de questionner l'organisation des prestations de l'accueil parascolaire et leur financement, la définition et le champ d'action du domaine, les défis et enjeux auxquels il est exposé, et les aspects socio-éducatifs spécifiques.

L'état des lieux de l'accueil parascolaire romand se déroule de 2022 à 2025. La démarche inclut l'accueil parascolaire en milieu collectif et l'accueil familial de jour (AFJ). Il soutient la construction d'une vision fédératrice du secteur parascolaire, permet de documenter et rendre visibles les pratiques, d'apporter des réponses spécifiques et de mettre en réseau les acteur-trices afin de renforcer l'expertise et l'action du domaine. Une rencontre similaire se déroulera dans chaque canton romand. La diffusion des conclusions de l'état des lieux est prévue en 2025, avec un focus destiné aux professionnel-les de l'accueil de l'enfance et aux décideurs-euses.

Cet état des lieux permet aussi de renforcer sur le plan national la prise en compte des aspects spécifiques à l'accueil parascolaire de l'ensemble des régions linguistiques. En effet, Pro Enfance travaille en parallèle avec l'association Alliance Enfance qui traite la problématique dans les cantons germanophones, et qui entend définir conjointement les spécificités romandes avec les enjeux nationaux.

Le présent document est une synthèse des échanges qui se sont déroulés le 13 novembre 2023. Le Bureau de la commission enfance de l'Association jurassienne des maisons d'éducation pour enfants et adultes (AJMEA) et le Service de l'action sociale du canton du Jura (SAS) sont ici vivement remerciés pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

## Synthèse des échanges

### 1. Missions socioéducatives de l'accueil parascolaire

#### 1.1. Prestations

- L'accueil parascolaire a une **mission socioéducative**. Il doit être en mesure d'accueillir l'enfant avec ses besoins (fatigue, besoins d'attention, de déposer des émotions) et il ne doit donc pas uniquement lui proposer des activités. Les lieux d'accueil devraient par ailleurs offrir :
  - Un accompagnement adapté en dehors de l'école, y compris durant les vacances ;
  - Des repas équilibrés et de qualité ;
  - Un environnement et des espaces adaptés à l'âge des enfants et à leurs rythmes (notamment des espaces permettant des moments de repos ou de retrait) ;

- Des marges de liberté, permettant aux enfants de choisir les activités qui leur correspondent ;
  - Un accueil et une prise en charge équitables, indépendamment du taux de fréquentation de l'enfant ;
  - Un soutien à la parentalité ou d'orientation des parents dans le réseau.
- Il serait opportun que les accueils parascolaires créent des liens avec **des partenaires locaux périscolaires** (sociétés de musique de sport, etc.) ou s'insèrent dans des activités intergénérationnelles) pour que les enfants puissent découvrir des activités diversifiées.
  - Il serait également nécessaire de développer une **vision institutionnelle en correspondance avec l'évolution sociétale** pour garantir la qualité des accueils parascolaires.

## 1.2. Collaborations avec le réseau

- **Les échanges et les relations entre les accueils parascolaires et les parents** sont centraux et doivent être renforcés. Néanmoins, les parents doivent informer l'accueil parascolaire des absences de leurs enfants mais oublient parfois de le faire. Le développement d'outils de communication numériques spécifiques (type application pour smartphone) permettrait de simplifier l'échange d'informations. Les parents doivent également transmettre à l'accueil parascolaire les changements d'organisation en lien avec les activités prévues par l'école (journée pédagogique, course d'école, etc.), ce qu'ils omettent souvent de faire percevant l'accueil parascolaire comme un prolongement de l'école. Un **renforcement des échanges avec l'école** simplifierait le travail des structures d'accueil parascolaire, qui recevraient les informations directement de l'école et non de chaque parent.
- **La clarification des rôles et des responsabilités de chacun** est nécessaire à un accompagnement de qualité pour les enfants. Des zones grises existent autour de la répartition des rôles. Il s'agirait par exemple d'identifier qui doit soutenir les enfants dans leurs devoirs et les liens qui doivent exister entre les classes de devoirs surveillés et les UAPE.
- **Les UAPE souhaitent être mises en relation avec le réseau de l'enfant**, par exemple pour que les différents protagonistes sachent qu'ils peuvent venir observer l'enfant dans un cadre parascolaire.
- **Un cadre administratif ou légal clair est nécessaire** afin que les intervenant-es autour de l'enfant se sentent légitimes de collaborer et de se renseigner mutuellement. Des différences de pratiques existent selon les régions est un cadre commun permettrait une cohérence des pratiques. A noter que des travaux sont en cours pour formaliser une procédure d'échanges d'informations, en adéquation avec la Loi sur la protection des données.
- **Le projet pédagogique des structures d'accueil parascolaire pourrait être réfléchi en collaboration avec l'école**, afin de garantir une cohérence des pratiques – notamment sur des thématiques telles que les compétences transversales également sujettes à l'école.

## 1.3. Accueil des enfants à besoins particuliers

- Pour accueillir correctement les enfants à besoins particuliers, il est nécessaire d'avoir **des moyens adaptés** (tant en termes de financements, de locaux, de matériel, et de ressources humaines).
- Les **enveloppes budgétaires** cantonales pour la prise en charge d'enfants à besoins particuliers en accueil parascolaire collectif **sont davantage fournies** que celles des écoles. L'accueil familial de jour bénéficie également du soutien des coordinateurs·trices de référence formé·es.
- Il est attendu que les personnes venant en renfort aux équipes éducatives soient attirées au soutien du groupe et non à la situation individuelle de l'enfant. Cette approche permettrait une meilleure adaptabilité de la prise en charge, en répondant aux réalités du groupe et à celle de l'enfant à besoins particuliers. En effet, pour certaines activités cet enfant peut être autonome, alors que des camarades ne le sont pas.

- Il est important de bénéficier **d'équipes d'intervention formées et pluridisciplinaires** se rendant sur les terrains pour des besoins spécifiques.
- **L'échange d'information et la collaboration avec le réseau sont centraux** si un suivi spécifique est en place.
- La collaboration avec les parents est d'autant plus importante lorsqu'un enfant a besoin d'un accompagnement particulier et entre en première année d'école. De plus, la transmission d'information et la continuité des prises en charge sont déterminantes. Le Service éducatif itinérant (SEI) peut faire le lien en cas d'accord des parents.

## 2. Profils et degré de formation des professionnel·les

### 2.1. Types de profils

- Pour répondre aux besoins des tous les enfants, il est nécessaire d'avoir des **équipes pluridisciplinaires**. Une diversité dans les profils, les parcours, les connaissances et les formations (HES, ES, CFC) renforce les compétences de l'équipe.
- Il est nécessaire d'avoir davantage de personnes formées au niveau HES ou des profils de type « animateur·trice socioculturel·le » pour **répondre aux besoins des préadolescents**.

### 2.2. Formations

- Les besoins des enfants sont complexes et nécessitent une prise en charge par **des personnes formées**. Si l'on veut placer l'enfant au centre et offrir une prise en charge de qualité, l'exigence d'une formation initiale (**HES, ES, CFC**) est nécessaire. Une formation adéquate permet aux équipes éducatives de déconstruire les pratiques et de les adapter à l'évolution de la société.
- Un accueil de qualité exige aussi de faciliter l'accès à la formation continue, en termes de temps et de financement, y compris pour l'obtention de Certificate of Advanced Studies (CAS). Les pratiques actuelles varient selon les structures, faute de cadre de référence commun.
- Les **formations institutionnelles** et les supervisions sont importantes car elles créent des synergies au niveau des équipes et induisent des réflexions autour des pratiques.
- Les accueillant·es familiales de jour souhaiteraient disposer d'une **formation certifiée en cours d'emploi, de type « attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) »**, pour bénéficier d'une reconnaissance fédérale. Une reconnaissance cantonale plus visible de la **formation jurassienne des AFJ** est également souhaitée, par exemple en apposant le logo du Canton sur l'attestation de formation.
- **Les directions** devraient être formées **au niveau ES**.

## 3. Conditions cadres pour les institutions

### 3.1. Taux d'encadrement et constitution des groupes

- Les réalités et besoins des enfants accueillis diffèrent selon leur âge. Afin de s'y adapter, **les taux d'encadrement** et pourraient être les suivants :
  - 4-6 ans : 12 enfants pour une personne formée ;
  - 6-8 ans : 15 enfants pour une personne formée ;
  - 8-12 ans : 18 enfants pour une personne formée.
- Les faibles pourcentage de travail devraient être limités car les enfants ont besoin de **personnes de référence et de continuité dans leur prise en charge**.
- Il faudrait trouver une solution pour que les **inscriptions sur la période du midi ne limitent par l'accès** aux enfants qui ont besoin d'un accueil sur une période plus longue.

### 3.2. Conditions de travail

- Les **salaires** et les **conditions de travail** (taux de travail et types d'horaires ; temps de travail hors enfants et prise en charge des formations continues ; vacances) devraient être attrayants afin d'attirer une pluralité de profils.
- Le **métier d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance doit être valorisé** en relation avec ses missions socio-éducatives. Les missions particulières telles que le suivi des stagiaires, sont aussi à considérer (mise à disposition de temps, adaptation salariale, etc.).
- Les **formations en cours d'emploi** devraient être favorisées.
- Le **taux de travail des directions** devrait être plus conséquent de manière à y inclure le temps pédagogique, en sus du temps administratif. Il s'agirait par exemple de se fonder sur un taux pour assurer la direction de l'institution et un taux pour les aspects davantage pédagogiques. Certaines démarches (tels que la formation continue) doivent être planifiés sur le long terme, mais les directions n'ont souvent pas les moyens de le faire.

## 4. Système de gouvernance

### 4.1. Outils de pilotage

- Pour améliorer la visibilité du champ, il faudrait spécifier le pilotage actuel **en séparant les informations entre le pré- et le parascolaire**, y compris les aspects financiers.
- Dans le **pilotage de la création de nouvelles places en accueil collectif ou familial, il y a lieu de tenir compte des besoins des enfants et des familles**, en ne se limitant pas à introduire des quotas. Il faut placer l'enfant au centre en **assurant une cohérence autour de ses besoins**. Il s'agirait aussi d'intégrer dans la planification les besoins en places d'urgence.
- Afin d'offrir une **vision cohérente du secteur et des besoins de développement**, il faudrait disposer d'informations actualisées et accessibles concernant :
  - Le taux d'enfants scolarisés accueillis ;
  - Le nombre d'enfants en liste d'attente ;
  - La qualité de la prise en charge.

### 4.2. Évaluation de la qualité

- Il serait intéressant de connaître :
  - Le taux de satisfaction des parents ;
  - Le taux de satisfaction des enfants ;
  - Les retours des équipes éducatives et des coordinatrices de l'accueil familial de jour.

Pour évaluer les prestations et savoir si l'offre correspond à la demande il serait possible de réaliser une **enquête annuelle auprès des familles**.

A noter que la qualité doit être évaluée par des observations qualitatives et non uniquement par des indicateurs chiffrés.

### 4.3. Coordinations interservices et entre les échelons de l'État

- Les collaborations actuelles sont précieuses et doivent être maintenues. Il faut également poursuivre la réflexion en cours sur les synergies possibles entre les structures d'accueil.
- Il faudrait **formaliser les échanges entre les UAPE et l'école** afin de renforcer la collaboration et favoriser la cohérence des pratiques.
- Le **dispositif pourrait être renforcé grâce à une consolidation des collaborations entre le Service de l'enseignement (SEN) et le Service de l'action sociale (SAS)**. Il pourrait par exemple s'agir de créer des postes de coordination entre le SEN, le SAS et le terrain. Faire dialoguer l'ensemble des acteurs permettrait de trouver des solutions conjointes, de favoriser une **vision globale de l'accueil**

**parascolaire au sein des administrations communales et cantonales** et d'éviter les effets de « ping-pong » entre les échelons politiques.

- Renforcer les **échanges intercantonaux** permettrait de connaître les pratiques des autres régions et de mutualiser les savoirs.
- Il serait nécessaire d'avoir **une UAPE par cercle scolaire**. Toutes les communes n'ayant pas mis en place une telle structure, des familles ne peuvent pas accéder à une place.

#### **4.4. Pilotage financier et prise en charge financière**

- Afin d'assurer une cohérence des pratiques, il est important de :
  - Veiller à ce **que les charges financières ne soient pas reportées sur les communes** et que l'État reconnaisse leur part contributive aux investissements. Pour cela, il faudrait donner une plus grande visibilité aux montants alloués pour le pré- et le parascolaire en accueil collectif et en accueil familial de jour.
  - **Faire respecter les recommandations cantonales** par les communes et assurer la **coordination** des communes notamment sur les questions de grilles tarifaires et de conditions cadres.